

SMIGIBA 2005

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ ANNUEL

1 LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2005 a été une année intense pour ce qui concerne le SMIGIBA. Les études complémentaires au contrat de rivière sont en cours de validation, ce qui devrait nous permettre de signer le contrat de rivière du Buëch et de ses affluents d'ici la fin 2006. Ce seront 7 années de travail qui seront ainsi concrétisées, et 5 années de réalisations qui s'ouvriront à nous! Le premier trimestre de l'année 2006 sera consacré à la validation de ces études, et les collectivités de la vallée y seront largement associées.

Le projet de contrat de rivière n'est pas le seul dossier en cours. Le problème de l'engravement de la confluence du Buëch et de la Durance à Sisteron a été pris à bras le corps par le syndicat. En collaboration avec EDF et le SMAVD, nous avons recruté le cabinet SOGREAH pour proposer un programme de curage qui réduise notablement le risque d'inondation des quartiers bas de Sisteron, sans compromettre la recolonisation du Buëch par l'apron. Cette étude s'achèvera fin 2006, et conformément à la demande du Préfet des Alpes de Haute Provence, M. Millon, le SMIGIBA devrait déposer une demande d'autorisation d'extraction courant 2007. Cette opération s'inscrit dans le plan de gestion de la moyenne Durance porté par le SMAVD en collaboration avec EDF.

L'année 2005 a vu se prolonger la sécheresse chronique qui frappe les Alpes du Sud depuis 3 ans. Nous nous sommes trouvés une fois de plus en situation de crise quand au partage de la ressource en eau sur al bassin versant du Buëch. Si l'installation récente d'une pompe permettant d'alimenter le canal du Buëch depuis la Durance sécurise en partie les réseaux d'aspersion du sud de la vallée, l'irrigation gravitaire souffre toujours durement. La gestion de la ressource en eau s'affirme comme un axe majeur de la gestion du Buëch, qu'il nous faut prendre en compte dans le contrat de rivière. Un volet spécifique d'action y sera consacré.

2005 a également été l'année du grand retour du projet d'inscription du Buëch au réseau NATURA 2000. Un intense débat a agité la vallée cet automne et de nombreuses collectivités ont affiché leur méfiance à l'égard de ce projet. Le comité syndical a estimé que Natura 2000 ne ferait pas peser de contraintes supplémentaires sur la gestion du Buëch et qu'il pourrait se révéler être une opportunité financière non négligeable. Nous avons donc décidé d'approuver le périmètre du site et de positionner le syndicat comme candidat au rôle d'opérateur du site. Nous pourrions ainsi assurer une parfaite cohérence avec les actions du contrat de rivière. Ce sera aux collectivités locales de désigner l'opérateur du site, dès que M. le Préfet des Hautes-Alpes aura constitué le comité de pilotage.

Au cours de cette année 2005, le syndicat a également mis à l'étude l'hypothèse d'un transfert du Domaine Public Fluvial du Buëch à son profit. Il s'agit d'avoir une maîtrise directe du Buëch et de pouvoir ainsi agir en toute légitimité, ce qui n'est pas possible actuellement. Il s'agit par ailleurs de percevoir les taxes liées au Domaine Public Fluvial, de façon à financer nos programmes d'actions. Ces taxes, liées notamment à l'extraction des granulats, sont actuellement perçues par l'Etat et représente un montant de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Cette proposition ne fait pas l'unanimité dans la vallée. Je suis conscient de la gravité de ce choix. Le syndicat ne prendra une décision à ce sujet qu'après avoir pris connaissance de l'inventaire du Domaine Public Fluvial que nous avons sollicité auprès du préfet coordonnateur de bassin et au vue des conclusions de l'étude juridique engagée par la préfecture de région.

Enfin, l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'études, de travaux de construction de stations d'épuration ou de réalisation de protection de berges occupent une part toujours grandissante de l'emploi du temps de notre chargé de mission. Le comité syndical va procéder au recrutement d'un second chargé de mission pour suivre les programmes de travaux du contrat de rivière et seconder les collectivités

locales. La demande est réelle, elle va s'amplifier avec la mise en oeuvre du contrat de rivière et nous n'avons actuellement pas les moyens d'y répondre.

2006 s'annonce comme l'année de la concrétisation! Pour anticiper la mise en oeuvre du contrat de rivière et assumer les responsabilités qui lui sont confiées, le comité syndical a décidé de modifier les statuts du SMIGIBA, le faisant évoluer d'un syndicat d'étude en un syndicat de travaux. Si cette évolution est confirmée par les membres du syndicat, le SMIGIBA sera en capacité d'agir sur le terrain, ce que j'appelle de mes voeux! Nous serons alors en mesure de répondre à la critique qui nous est le plus souvent adressée: « des études et après? ». Après, l'action!



PERMANENCE RIVERAINS ÉTUDE SIEE

NETTOYAGE DE L'ADOUX DES GLACIÈRES



LE PETIT BUËCH DEPUIS LA BATIE MONTSALÉON

2 FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

2.1 Fonctionnement du syndicat

Le comité syndical du SMIGIBA s'est réuni 6 fois en 2005. En moyenne, 13 conseillers syndicaux étaient présents sur 22 en exercice.

2.2 Bureau et commissions

Le bureau du syndicat ne s'est pas réuni, les conseillers syndicaux ne souhaitant pas surcharger des agendas déjà très fournis. A la demande d'Éric BURLET, des référents thématiques ont été désignés sur les thèmes suivant:

- assainissement et qualité de l'eau
- gestion de la ressource en eau:
- transport solide:
- gestion écologique et valorisation touristique
- domaine public fluvial et évolution des compétences
- entretien du lit et des berges et protection contre les crues

Ces référents sont chargés d'accompagner Éric BURLET et de représenter le syndicat en toute occasion utile.

Il ne s'est pas tenu de comité technique pendant l'année 2005 sur d'autres thèmes que les études complémentaires du contrat de rivière.

2.3 Divers

Le SMIGIBA s'est doté d'un véhicule (206 Pop'Art blanche) qu'utilise Éric BURLET pour ses déplacements et d'une station de travail cartographique destinée à recevoir le SIG du Buëch et de ses affluents.

3 LE PROJET DE CONTRAT DE RIVIÈRE

L'année 2005 a été consacrée à la réalisation des études complémentaires. 3 des 4 études engagées sont en phase de validation:

- plan de gestion hydraulique du Petit Buëch et du Buëch aval;
- plan de gestion des milieux aquatiques;
- plan de gestion patrimonial.

Ces études ont donné lieu à:

- 2 comités techniques avec les partenaires techniques et financiers;
- 6 réunions de travail avec les bureaux d'étude concernés;
- 10 permanences en direction des riverains à l'automne 2005;
- 1 réunion de travail avec les AAPPMA de la vallée;
- un suivi technique et administratif continu de l'activité des bureaux d'étude (suivi de l'avancement des études, visites de terrain, lecture des notes d'avancement, facturation, compléments bibliographiques, etc.).

Le premier semestre de l'année 2006 va être consacré à:

- la validation en comités techniques, commissions géographiques, comité de pilotage et comité de rivière;
- la rédaction du dossier de contrat de rivière;
- la validation du programme d'actions par les différents maîtres d'ouvrage retenu (collectivités locales, usagers, etc.)
- présentation devant la commission d'agrément
- signature du contrat
- mise en oeuvre des premières actions.

Le comité de rivière n'a pas été réuni au cours de l'année 2005, dans l'attente de la fin des études complémentaires.

Le projet de contrat de rivière Buëch a été présenté devant les chargés de mission environnement du GEH Haute et Moyenne Durance (EDF Gap).

4 ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE

4.1 Communauté des Communes du Haut Buëch: PPE et DIG

A la demande de la Communauté des communes et sur la base du schéma d'aménagement du Grand Buëch, Éric BURLET a rédigé la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la mise en oeuvre du plan d'entretien et de restauration de la végétation du Grand Buëch (PPE).

Le dossier a été validé par la commission environnement de la Communauté des communes du Grand Buëch. La DIG sera transmise à M. le Préfet pour instruction avant enquête publique dès décision du conseil communautaire.

4.2 Communauté des Communes Interdépartementale des Baronnie: SDA

Le cahier des charges pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2004 par Éric BURLET a fait l'objet d'un appel à candidature.

3 réunions de la commission d'appel d'offre dont une audition des bureaux d'étude candidats ont été nécessaires pour choisir le prestataire de l'étude. Éric BURLET a assuré le commentaire technique des offres.

L'étude est actuellement en cours et devrait aboutir courant 2006.

4.3 Saint Pierre d'Argençon: SDA

Éric BURLET a rédigé le cahier des charges pour la réalisation d'un schéma d'assainissement pour la commune de Saint Pierre.

4.4 Saint Julien en Beauchêne: STEP, restauration de berges et DIG

Éric BURLET a assisté la commune dans les phases de réalisation du projet de STEP et de recrutement des entreprises. La commune s'est adjointe les services de maîtrise d'oeuvre du cabinet Concerto.

Sur la base d'un projet réalisé gracieusement par Hydrétudes, Éric BURLET a assisté la commune pour la réalisation de la protection de la passerelle enjambant le Buëch.

Éric BURLET assiste également la commune pour la mise en oeuvre du programme d'aménagement de la traversée de Saint Julien par la Bourianne: recherche de subvention, recrutement d'un maître d'oeuvre, dossier de DIG.

4.5 Laborel: protection de berges

Éric BURLET assiste la commune pour la réalisation des travaux de protection des berges du Céans quartier des Combes: recherche d'un maître d'oeuvre, relation avec l'administration.

4.6 Lus la Croix Haute: délégation de maîtrise d'ouvrage

Au moyen d'une délégation de maîtrise d'ouvrage par convention de mandat, le syndicat a été chargé par la commune d'assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux de protection de la canalisation AEP des Chamoussets sur le Buëch. Le SMIGIBA a recruté le cabinet Hydrétudes pour remplir cette mission.

Les travaux ont débuté à l'automne. Ils ont été interrompus par le mauvais temps. Ils finiront au printemps 2006.

4.7 Chabestan: maîtrise d'oeuvre du projet de station d'épuration

Éric BURLET a analysé pour la commune les différentes offre de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du projet de station d'épuration.

4.8 Serres: protection de berges

Éric BURLET assiste la commune pour la réalisation de la protection de la place du marché.

5 LES AUTRES DOSSIERS

5.1 Information des collectivités

Éric BURLET est intervenu lors des conseils municipaux de La Pierre et Montbrand pour délivrer une information sur les problématiques d'assainissement collectif et autonome. Il est intervenu lors d'une réunion du conseil municipal de Chabestan pour présenter l'analyse technique d'offre de maîtrise d'oeuvre des travaux d'assainissement. Il est également intervenu dans les conseils communautaires du Serrois et des Deux Buëch en compagnie de Maurice CHAUTANT au sujet de l'évolution de compétences engagée par le SMIGIBA.

Il est intervenu trois fois en Conseil Communautaire du Haut Buëch au sujet du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation.

5.2 Confluence Buëch Durance

A la demande du Préfet des Alpes de Haute Provence, le SMIGIBA a pris la maîtrise d'ouvrage de l'étude des modalités de curage pérenne des apports graveleux du Buëch à la confluence avec la Durance. L'objet de cette étude est de solliciter l'autorisation d'extraire les alluvions charriés par le Buëch de façon à limiter l'inondabilité du quartier des Coudoulets des bas quartiers de Sisteron.

Ce dossier s'intègre dans le plan de gestion de la moyenne Durance développé par le SMAVD en partenariat avec EDF et le SMIGIBA.

Le comité syndical a retenu SOGREAH comme prestataire de l'étude qui sera rendue fin 2006.

Ce dossier a donné lieu à deux comité de suivi en préfecture des Alpes de Haute Provence et à une dizaine de réunions de travail avec le SMAVD et EDF afin d'élaborer le cahier des charges et d'analyser les offres des bureaux d'étude candidats.

5.3 Engrèvement du Buëch dans la traversée de Serres

A la demande du SMIGIBA et comme il s'y était engagé en 2003, M. le Préfet des Hautes Alpes a réuni le comité de suivi de l'engrèvement du Buëch à Serres. A la suite de cette réunion, la DDE a procédé à un griffage d'un bancs d'alluvions au droit de la déchetterie.

5.4 Service Public d'Assainissement Non Collectif

A l'initiative du SMIGIBA, les techniciens des différentes communautés des communes de la vallée ont travaillé sur la faisabilité d'un SPANC à l'échelle de la vallée. Ce travail, a débouché sur une réunion d'information des élus en février 2005 et sur un scénario de syndicat mixte départemental.

Ces deux scénarios (vallée du Buëch et Syndicat départemental) n'ont pas abouti.

5.5 Domaine Public Fluvial du Buëch

Le comité syndical a chargé Éric BURLET d'étudier la possibilité d'un transfert du domaine public fluvial du Buëch au profit du SMIGIBA, ainsi que le permet la loi du 30 juillet 2003.

Ce travail, alimenté par les services de l'Etat (DDE, DDAF, Trésorerie Générale) et éclairé par l'exemple du

SMAVD (titulaire de la concession de la basse Durance depuis près de 20 ans), a donné lieu à une demande d'inventaire du DPF adressé par le SMIGIBA à M. le Préfet coordonnateur de bassin.

Ce dossier fait l'objet d'une action du plan Durance conduit par M. le Préfet de Région. Une étude sur les risques juridiques liés à un transfert du DPF au profit d'une collectivité va être réalisée par la Préfecture de Région dans le premier semestre de l'année 2006.

Le syndicat se prononcera définitivement sur la possibilité du transfert du DPF suite à l'examen des conclusions de cette étude et de l'inventaire du DPF.

5.6 Directive Cadre Européenne sur l'Eau

Reconquérir la qualité des milieux aquatiques, tel est l'objectif de la directive cadre sur l'eau adoptée par tous les pays de l'Union européenne en 2000. Tous les milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, littoral, eaux souterraines...) devront être en bon état d'ici 2015, sauf dérogations justifiées par des raisons techniques ou économiques. Tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau (services de l'Etat, collectivités locales dont le SMIGIBA, industriels, agriculteurs, associations) participent activement aux différentes étapes de mise en œuvre.

Deux risques de non atteinte du bon état écologique ont été identifiés sur le Buëch: les prélèvements effectués sur la ressource en eau et les perturbations du transport solide dues aux extractions et aux ouvrages EDF. Une première liste des actions à mettre en œuvre pour dépasser ces risques, la caractérisation des enjeux économiques et la quantification des impacts des actions prévues sur ces enjeux ont conclu la phase d'état des lieux. Une première consultation du public a également eu lieu en 2005.

Ce travail aboutira d'une part à la révision du SDAGE et d'autre part à la définition d'un plan de gestion à mettre en œuvre d'ici 2015. Le contrat de rivière du Buëch prend en compte les risques listés par la DCE et proposera des actions spécifiques en vue d'atteindre le bon état écologique en 2015.

5.7 Évolution des compétences du SMIGIBA

Afin de se préparer à la mise en œuvre du contrat de rivière et de répondre à la critique principale adressée au SMIGIBA – à savoir une multiplication d'étude sans réalisation concrète – , le comité syndical a décidé de modifier les statuts du syndicat pour le doter de compétences de travaux. En concertation avec la Préfecture, le SMIGIBA a ainsi décidé de se doter notamment des compétences d'entretien du lit et des berges, de gestion du transport solide, de gestion écologique, de gestion de la ressource en eau, de gestion du Domaine Public Fluvial. Les travaux d'assainissement ou de protection contre les crues par des ouvrages restent de la compétence des communes ou des communautés de communes. La modification des statuts a été validée par le comité syndical et est actuellement soumise aux membres du syndicat.

5.8 Vidange du RIOU

EDF doit procéder en octobre 2006 à une vidange complète de la retenue du Riou pour une inspection décennale de l'ouvrage. Pour préparer le dossier de vidange instruit par la DRIRE, EDF a constitué des groupes de travail pour assurer une large concertation et y associe le SMIGIBA.

Cette concertation permettra notamment d'assurer un suivi précis de l'impact de la vidange du Riou sur le Buëch. Un pêcheur professionnel sera chargé de capturer le poisson à l'aval de la retenue et d'éviter ainsi la dispersion d'espèces envahissantes (écrevisses américaines, perches soleil).

5.9 Comité sécheresse et gestion de la ressource en eau

Pour la troisième année consécutive, le bassin versant du Buëch a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de sécheresse. Les mesures de crise ont été appliquées au cœur de l'été. Le comité sécheresse, dont le SMIGIBA est membre, a connu une activité estivale intense.

Ceci confirme s'il était besoin que la gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur de la gestion du Buëch. Un groupe de travail s'est constitué dès l'automne pour préparer le volet « gestion de la ressource en eau » du contrat de rivière du Buëch.

5.10 Comité de suivi des extractions

Le SMIGIBA est associé aux comités de suivi des extractions pratiquées par la SAB et CLAVEL EMERY.

5.11 Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières CG 05

Le SMIGIBA a été associé à la réflexion conduite par le Conseil Général visant à créer une cellule d'assistance technique à l'entretien des cours d'eau. Un technicien de rivière rejoindra le Conseil Général à partir du mois de mars.

Éric BURLET a également été sollicité pour animer un atelier du Forum de l'Eau du Conseil Général.

5.12 Contrat de rivière de la Durance

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance conduit le projet de contrat de rivière de la Durance. Le SMIGIBA fait partie du comité de pilotage des études complémentaires, qui s'est réuni plusieurs fois en 2005. Les problématiques communes aux deux syndicats, tel l'engravement de la confluence Buëch – Durance, sont au coeur des actions envisagées.

5.13 Le Plan Durance

Le Préfet de Région a été chargé par les Ministres de l'Ecologie, de l'Agriculture et de l'Industrie de mettre sur pied un plan d'actions dit Plan Durance. Le principal objectif de ce plan est la recherche d'un équilibre entre les différents usages qui favorise un développement durable de l'ensemble des territoires concernés par la ressource en eau de la Durance et de ses affluents. Le Plan Durance comprend 6 orientations et 45 actions, dont certaines concernent directement le Buëch – création d'une passe à poissons sur le barrage de Saint Sauveur, étude des modalités de transfert du Domaine Public Fluvial et de financement de l'action des syndicats.

Le SMIGIBA fait partie du comité de pilotage, qui s'est réuni en décembre.

5.14 Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RRGMA)

Éric BURLET a participé aux comités de pilotages de deux études portées par le réseau:

- constitution d'un tableau de bord de suivi des contrats de rivière;
- étude prospective des masses d'eau non gérées par une structure de gestion sur la région PACA.

Le tableau de bord issu de la première étude sera testé en avant première sur le Buëch au cours de l'année 2006, dans le cadre de la finalisation du dossier de contrat de rivière.

5.15 École de Pêche « Les Alevins du Buëch » et nettoyage d'adoux

Éric BURLET a animé une demi-journée de découverte du milieu aquatique auprès des élèves de l'école de pêche du Haut Buëch. Cette école, qui s'est donnée pour objectif de former les enfants à la pêche et au respect des milieux aquatiques, est animée par l'AAPPMA la Truite du Buëch et le Centre Social Rural du Haut Buëch.

A la suite de cette demi-journée, une opération de nettoyage de l'adoux des Glacières d'Aspres a été organisée conjointement par l'école de pêche et le SMIGIBA. Une quinzaine de bénévoles se sont mobilisés pour rendre l'adoux propice à la fraie de la truite, sous le contrôle de Yannick Pognard, garde pêche du Conseil Supérieur de la Pêche.

Cette opération, ainsi que l'ensemble de l'activité de l'École de Pêche, a été récompensée par le prix « 1000 Défis pour ma planète » attribué par le ministère de l'Ecologie.

5.16 Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule

Éric BURLET a assuré 8 journées d'assistance à maître d'ouvrage auprès du syndicat de l'Eygues Supérieure dans le cadre du projet de contrat de rivière Eygues/Aygues.

5.17 Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge

Éric BURLET a assuré 5 journées d'assistance technique auprès du Syndicat d'Entretien de la Méouge. Frédéric MANALT, technicien du SIEM, a apporté son concours au SMIGIBA sur les dossiers de PPE et de DIG.

5.18 Ramassage du bois mort sur le Domaine Public Fluvial

Éric BURLET a instruit 4 demandes de ramassage de bois mort sur le Domaine Public Fluvial. Les autorisations de ramassage sont délivrées par la DDE au vue de l'avis du SMIGIBA.

5.19 NATURA 2000

Le Préfet a consulté les collectivités de la vallée du Buëch sur le tracé du site Natura 2000 Buëch. Le SMIGIBA a organisé deux réunions d'information sur le sujet, animées par les services de la DDAF.

A l'issue d'une réunion de bilan avec M. le Préfet des Hautes-Alpes, le projet de site Natura 2000 doit être transmis au Ministère de l'Ecologie pour validation.

Le SMIGIBA s'est d'ores et déjà positionné comme opérateur du site, de façon à assurer une synergie optimale entre le contrat de rivière et le programme Natura 2000.